

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198458-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

**POLITIQUE A07 RAYONNEMENT LOCAL
DISPOSITIF ÉVÉNEMENTIEL ET PROMOTION DU DÉPARTEMENT**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M KARL OLIVE ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente pour l'attribution des aides financières en application des dispositifs fixés par le Conseil Départemental (article 32),

Vu les demandes présentées par les bénéficiaires,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux bénéficiaires figurant ci-après :

Nom du demandeur	Evénement	Date	Lieu	Montant
Association Sportive municipale Chambourcy	Tournoi de Judo	Le 23 avril 2017	Chambourcy	500 €
Hippique Mantois Vexin	Jumping International de Mantes la Jolie CSI**	du 28 avril au 1er mai 2017	Mantes la Jolie	15 000 €
Rowing Club de Port Marly	Course des Impressionnistes	Le 1er mai 2017	le Port Marly	1 500 €
MG Event	Jumping International du Château de Versailles CSI*****	du 5 au 7 mai 2017	Versailles	7 000 €
Comité départemental d'Aviron	Régates de Masse	Le 13 mai 2017	Mantes la Jolie	9 600 €
AS Poissy Athlétisme	Meeting Athlétisme Claude Vanpouille	Le 14 mai 2017	Poissy	1 500 €
MJC Conflans Ste Honorine	Festival Bonne Machine	Le 20 mai 2017	Conflans Ste Honorine	2 500 €
Union Sportive Poigny la Forêt	12ème Tour Cycliste Sud Yvelines	Le 21 mai 2017	Rambouillet Territoires	500 €
Star in Jump	CSO Amateurs / Pro	Les 25, 26, 27 et 28 mai 2017	Maisons Laffitte	1 000 €
		Les 1, 2, 3 septembre 2017		
Baseball club de Montigny	Tournoi Baseball	Les 25 et 26 mai 2017	Montigny le Bretonneux	500 €
Les Cavaliers de Vernouillet	CSO Amateurs / Pro	du 9 au 11 juin 2017	Vernouillet	2 000 €
		du 15 au 17 septembre 2017		
Commune de Maisons Laffitte	Fête des Courses - Journée découverte du monde des Courses	Le 10 juin - Le 16 sept. 2017	Maisons Laffitte	7 500 €
Côté Ouvert	7 de Cœur (Rugby)	les 10 et 11 juin 2017	Versailles	1 500 €
Pétanque Gargenvilloise	1er National Jeunes Pétanques	Le 17 juin 2017	Gargenville	1 000 €
CLOCA	21ème Foulées Achéroises	Le 18 juin 2017	Achères	1 400 €
Poissy Volley	Tournoi de volley	Le 25 juin 2017	Poissy	300 €
Horse Event	Jumping International de Maisons Laffitte	Le 24 Aout 2017	Maisons Laffitte	4 000 €
Aérodrome des Mureaux	Fête de l'Air	Le 9 septembre 2017	Les Mureaux	5 000 €
Les amis des Berges (PLM Conflans)	La Fin d'Oisienne	le 10 Septembre 2017	Conflans Ste Honorine	400 €
Tennis Club de Plaisir	Tournoi International de Tennis	A compter du 24 septembre	Plaisir	2 600 €

Ville de Plaisir	Run And Bike	Le 7 octobre 2017	Plaisir	1 680 €
Villiers Sport et Culture	Tu Viens, Tu cours	Le 7 octobre 2017	Villiers Saint Frédéric	300 €
Ville de Meulan	Festival des Fromages	les 14 et 15 octobre	Meulan	10 000 €
Club Sportif et de Loisirs-Gendarmerie Satory	Championnat de France militaire badminton	Les 17 et 18 octobre 2017	Fontenay le Fleury	2 000 €
Les Cyclotouristes de la Mauldre	Rando Maule	Le 29 octobre 2017	Maule	500 €
Le Frelon Rose	Rallye Rose des Sables	Du 13 au 23 octobre 2017	Maroc	1 500 €

Dit que le versement de la subvention de fonctionnement au Comité départemental des Yvelines d'Aviron nécessite l'adoption d'un avenant à la convention d'objectif.

Décide d'approuver l'avenant susmentionné et d'autoriser la Président du Conseil départemental des Yvelines à le signer.

Dit que les subventions, d'un montant total de 81 280 €, seront imputées au chapitre 65, articles 65734 et 6574 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

DISPOSITIF ÉVÉNEMENTIEL ET PROMOTION DU DÉPARTEMENT

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.